

Annexe aux Dispositions Générales Assurance Protection Juridique

Mise à jour au 1er mai 2017

Tableau - Plafonds de prise en charge des honoraires du mandataire

	JURIDICTIONS	MONTANTS TTC
Référé	expertise	490€
	provision	600€
	autre	600€
Juge de proximité en matière civile		755€
Tribunal d'instance	conciliation	320€
	jugement	755€
Tribunal de Grande Instance		1 085€
Tribunal des affaires de Sécurité Sociale		1 085€
Tribunal de Commerce	déclaration de créance auprès du Mandataire*	180€
	relevé de forclusion	240€
	jugement	1 085 €
Tribunal paritaire des baux ruraux	conciliation	320€
	jugement	1 085 €
Tribunal Administratif	1,7	1 085 €
Conseil des prud'hommes	conciliation	320€
	jugement	1 030 €
	Juge départiteur	500€
Juge de l'exécution	1 - 3	705€
Juridictions d'Appel	honoraires d'avocat	1 085 €
	frais de postulation	600€
Cour de Cassation		2 060 €
Conseil d'État		2 060 €
Composition ou médiation pénale		240€
Juge de proximité en matière pénale		540€
Tribunal de police	sans partie civile	425€
	avec partie civile	540€
Tribunal correctionnel	instruction correctionnelle	620€
	jugement	870€
Cour d'assises	Instruction Cour d'assises	1 440 €
	Arrêt d'assises	620€
Commissions diverses	711101 4 4001000	320€
Commissions de recours amiables en matière fiscale		435€
Mesure Instruction - Assistance à expertise		360€
Recours précontentieux en matière administrative		360€
Consultations et démarches amiables infructueuses		310 €
Consultations et démarches annables infructueuses Consultations et démarches amiables ayant abouti à la résolution du litige*		620€
Transaction en phase judiciaire	Montant à retenir identique à celui qui aurait été appliqué si la procédure avait été menée à son terme devant la juridiction de lêre instance concernée.	

*Mandataire : avocat ou toute personne habilitée par les textes pour défendre vos intérêts devant toute juridiction.

- Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge.

PAX81-05 • 83 • 04/17 • 1,4 • PARAGO

⁻ Les sommes indiquées sont cumulatives ; elles peuvent être révisées à l'échéance annuelle du contrat.